



RÔLES ET RESPONSABILITÉS



DES MEMBRES DU C.A.

CDC HAUTE-YAMASKA



VOTRE IMPLICATION UNE ROUE ESSENTIELLE AU SUCCÈS COLLECTIF

Protéger l'intégrité

Selon les règlements généraux de la CDCHY, le conseil d'administration est l'instance qui administre les affaires de la Corporation et pose tous les actes nécessaires pour réaliser ses objectifs, conformément aux orientations définies par l'assemblée générale.

Voici un résumé de ses principaux rôles et responsabilités :

- **Représentation et engagement** : Il représente la Corporation auprès du gouvernement, des médias et du public. Il agit en son nom pour tout contrat ou engagement.
- **Gouvernance et réglementation** : Il adopte, modifie ou abroge les statuts et règlements de l'organisme. Il s'occupe également des demandes de changement aux Lettres patentes.
- **Gestion financière** : Le CA administre les finances, adopte les rapports financiers ainsi que les prévisions budgétaires. Il a la responsabilité d'honorer les dettes de la Corporation.
- **Planification et activités** : Il produit et présente le plan d'action annuel et la programmation des activités, dont il assure la réalisation. Il autorise les lieux de représentation et décide des prises de position politique.
- **Gestion des membres** : Il est responsable d'accepter les nouveaux membres et d'expulser ceux qui ne respectent pas leurs obligations. Il convoque et organise les rencontres de la table des membres.
- **Ressources humaines** : Le CA est responsable de l'embauche, du congédiement, de l'évaluation et des conditions de travail du personnel.
- **Fonctionnement interne** : Il tient à jour les livres et registres officiels (membres, procès-verbaux, comptabilité) et comble les vacances en son sein au besoin. Il doit également se doter d'une assurance responsabilité civile.



CORPORATION
DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE
de la Haute-Yamaska

DEPUIS 1994